Gérer votre abonnement SCC : Notifications d'expiration et de délai de grâce

Table des matières

[Introduction](#)

[Informations générales](#)

[Notifications reçues](#)

[Essais](#)

[Ressource externe](#)

Introduction

Ce document décrit comment les abonnements sont gérés lorsqu'un abonnement au produit Security Cloud Control (SCC) expire et est en période de grâce.

Informations générales

Les abonnements ne sont pas immédiatement désactivés à la date de fin de l'abonnement. Tous les produits SCC bénéficient d'un délai de grâce du commerce et de la plate-forme SCC, ce qui prolonge le service du produit de 30 jours.

Le calendrier est le suivant :

1. Jour 0 : Date de fin d'abonnement
2. Jours 1 à 15 : Période de grâce Cisco Commerce
3. Jour 16 : Commerce Grace Expire, PIAM/SCC reçoit un signal de suspension, SCC Platform Grace commence
4. Jours 16-30 : Délai de grâce de la plate-forme SCC (accès complet maintenu)
5. Jour 31 : Expiration de Platform Grace, service suspendu / droits révoqués

Notifications reçues

Les notifications par e-mail sont reçues :

- Date d'expiration (jour 1)
- 16 jours après la date d'expiration lorsque la période de grâce de la plate-forme SCC commence (jour 16)
- Tous les 3 jours jusqu'au jour 30 (jour 19,22,25,28. 4 e-mails)
- 30 jours après expiration (jour 31)

L'état de l'abonnement au produit peut être vérifié depuis le tableau de bord SCC.

Essais

Les notifications d'essais sont gérées différemment, car elles sont gérées via la console d'essais sécurisée. Les principales différences sont les suivantes :

- Les essais n'ont pas de délai de grâce - Ils se terminent à la date de fin
- Les e-mails de notification sont envoyés avant la fin de la période d'évaluation

Les essais reçoivent des notifications par e-mail :

- 7 jours avant l'expiration du sous-contrat (jour -7)
- 1 jour avant l'expiration du sous-abonnement (jour -1)

Ressource externe

Le délai de grâce, à condition que la plate-forme SCC soit documentée ici.

À propos de cette traduction
Cisco a traduit ce document en traduction automatisée vérifiée par une personne dans le cadre d'un service mondial permettant à nos utilisateurs d'obtenir le contenu d'assistance dans leur propre langue.

Il convient cependant de noter que même la meilleure traduction automatisée ne sera pas aussi précise que celle fournie par un traducteur professionnel.